



PRÉAVIS MUNICIPAL

16/2022

**CRÉDIT D'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE D'UN BÂTIMENT COMMUNAL
MULTI-FONCTIONS ET D'UNE UNITÉ D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE (UAPE)
DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT**

Municipal responsable : M. Patrick Barras

Crédit d'étude complémentaire d'un bâtiment communal multi-fonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Dans sa séance du 8 octobre 2020, le Conseil communal de Chésereux, en approuvant le préavis 42/2020, accordait à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant de CHF 300'000.00 (trois cent mille francs suisses) pour l'organisation d'un concours d'idées basé sur un cahier des charges.

Ce concours, sous forme des mandats d'étude parallèles (MEP), a eu lieu et a permis d'effectuer un choix parmi les projets proposés par trois bureaux d'architectes; cette sélection a été confirmée individuellement par la Municipalité, par les membres de la commission ad hoc du Conseil communal et par un architecte mandataire indépendant.

L'annonce du lauréat a été faite lors du Conseil communal du 10 mars 2022 et l'heureux sélectionné est le bureau d'architecte A. Cornaz + Associés Sàrl avec son projet « **Dos à Dos** ».

Le but de ce concours : la construction d'un bâtiment pouvant accueillir une caserne de pompiers pour le DAP du SDIS Nyon Dôle, le groupement forestier de la Dôle, le service communal de voirie, une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE) pour 80 enfants, un logement de fonction ainsi qu'un parking souterrain de 50 places avec les locaux techniques et de rangements nécessaires. Le tout est prévu dans un espace défini par le plan partiel d'affectation (PPA) « Les Grands Vignes ».

Constat

Le crédit d'étude de CHF 300'000.00 du préavis 42/2020 prévoyait de payer les différentes études des trois bureaux d'architecture (MEP), y compris les ateliers de travail y relatifs. Etaient également prévus et inclus, les honoraires du bureau d'architecte A. Cornaz + Associés Sàrl primé, ceux des ingénieurs spécialisés indispensables **pour la préparation des mises en soumissions et de leurs retours**. Le montant total nécessaire pour les études et l'élaboration des soumissions est de CHF 525'900.00.

De ce fait, après contact avec la Préfecture du district de Nyon et un entretien avec la commission des finances, la Municipalité a pris les résolutions suivantes :

- clôturer le crédit d'étude accordé de CHF 300'000.00 (trois cent mille francs suisses) du préavis 42/2020 en y déduisant les CHF 110'000.00 (cent dix mille francs suisses) arrondis utilisés, laissant une somme de CHF 190'000.00 (cent nonante mille francs suisses) non utilisée.
- présenter ce jour au Conseil communal une nouvelle demande de « Crédit d'étude complémentaire d'un bâtiment communal multi-fonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE) » d'un montant de **CHF 525'900.00** (cinq cent vingt-cinq mille neuf cents francs suisses) nous permettant de finaliser ce dossier jusqu'à la rentrée des soumissions et ainsi nous donner la possibilité d'établir avec précision la demande de crédit de construction nécessaire à la réalisation de ce projet.

./.

**Crédit d'étude complémentaire d'un bâtiment communal multi-fonctions
et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE)**

Ci-dessous, nous vous remettons le tableau des honoraires prévus jusqu'à la réception des soumissions, ainsi que le coût total du projet :

CFC 2 BÂTIMENT		Bureau	Procédure	Soumissions rentrées	Estimation coût total
291	Honoraires architectes	A. Cornaz + Associés Sàrl	Lauréat MEP	376'200.00 CHF	459'400.00 CHF
292	Honoraires ingénieur civil (béton)	FLK Ingénieurs civils Sàrl	Gré à Gré	47'400.00 CHF	0.00 CHF
292.1	Honoraires ingénieur bois	Cambium ingénierie SA	Gré à Gré	20'900.00 CHF	0.00 CHF
292.2	Honoraires ingénieur infrastructures et canalisations	Bovard & Fritsché SA	Gré à Gré	20'800.00 CHF	0.00 CHF
293	Honoraires ingénieur électricien	Timatec Sàrl	Gré à Gré	9'400.00 CHF	0.00 CHF
294	Honoraires ingénieur Chauffage-Ventilation	O. Zahn & Associés Sàrl	Gré à Gré	23'100.00 CHF	0.00 CHF
295	Honoraires ingénieur sanitaire	Acceo SA	Gré à Gré	10'000.00 CHF	0.00 CHF
297	Honoraires géomètre	Bovard & Fritsché SA	Gré à Gré	1'800.00 CHF	0.00 CHF
297.1	Honoraires ingénieur géotechnique et pédologique	Hydro-Géo Env. Sàrl	Gré à Gré	12'700.00 CHF	0.00 CHF
297.5	Honoraires ingénieur en protection incendie	D.S.E	Gré à Gré	3'600.00 CHF	0.00 CHF
Total honoraires				525'900.00 CHF	
COÛT DU PROJET					
Etude	Préavis 42/2020 MEP (concours)				110'000.00 CHF
CFC 1	Trav aux préparatoires				138'000.00 CHF
CFC 2	Bâtiment				689'850.00 CHF
CFC 2	Honoraires architecte + spécialistes				525'900.00 CHF
CFC 4	Aménagements extérieurs				500'000.00 CHF
CFC 5	Frais secondaires				326'000.00 CHF
Coût total du projet					8'957'150.00 CHF

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de lui accorder un crédit d'étude complémentaire de CHF 525'900.00 afin de finaliser l'étude pour la construction d'un bâtiment communal multi-fonctions, d'une UAPE et d'un parking souterrain tel que décrit ci-dessus.

Cet investissement sera amorti sur 30 ans.

./.

**Crédit d'étude complémentaire d'un bâtiment communal multi-fonctions
et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE)**

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

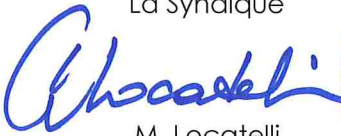
- dans sa séance du 16 juin 2022
- vu le préavis municipal 16/2022
- entendu le rapport de la commissions des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- d'autoriser la Municipalité à poursuivre les études pour la construction d'un bâtiment communal multi-fonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE), y compris une estimation financière détaillée,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 525'900.00 (cinq-cent vingt-cinq mille neuf cents francs suisses) pour le financement de cette étude complémentaire,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 16 mai 2022 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité


La Syndique
M. Locatelli


MUNICIPALITÉ
DE CHÉSEREX
LIBERTÉ
PATRIE


La Secrétaire
F. Monnaert-Chambaz